

Salnaya A. V.
L'ENSEIGNEMENT MÉDICAL SUPÉRIEUR EN FRANCE
Chef du travail scientifique maître de conférences: Menjinskaya-Voitova A. V.
Département des langues étrangères
L'université médicale d'État de Bélarus, Minsk

Le système éducatif joue un rôle important dans le choix de l'établissement d'enseignement. Les études de médecine dans les universités de la France mettent l'accent aussi bien sur la pratique que sur les études théoriques. Les études de médecine en France se divisent en trois cycles.

Le premier cycle comprend deux années académiques. La première année est composée de deux semestres et rassemble des enseignements théoriques et dirigés. À la fin des examens du deuxième semestre, quatre classifications sont établies en selon des résultats obtenus pour toutes les unités d'enseignement générales et pour une unité d'enseignement spécifique.

Après avoir passé le concours, les étudiants sont admis à la deuxième année, qui commence par un stage de quatre semaines à l'hôpital. Le reste de l'année scolaire comprend un programme supplémentaire de matières dites fondamentales avec plus d'activités pratiques et de leçons que la première année.

Le deuxième cycle est constitué de quatre années. On peut séparer deux parties: la première année de ce cycle est une année de transition qui reste très théorique, avec un enseignement bioclinique et des stages hospitaliers où l'étudiant est un simple observateur. À ces cours théoriques s'ajoutent des stages dans les hôpitaux d'une durée de deux à quatre mois avec des passages obligatoires dans certains secteurs (soins d'urgence, pédiatrie, etc.). Chaque année se termine par les examens, et l'évaluation des stage compte dans ces contrôles terminaux.

Le troisième cycle c'est le véritable cadre de la formation professionnelle. L'interne est amené à choisir un Diplôme d'Études de Spécialités cela en fonction de son niveau de réussite au concours. Ils durent quatre années pour la plupart des disciplines, cinq années pour les disciplines chirurgicales, la médecine interne, la radiologie. Les diplômes d'Études de Spécialités Complémentaires d'une durée de deux ans complètent les Diplôme d'Études de Spécialités en apportant une compétence complémentaire. La thèse de médecine est obligatoire pendant le troisième cycle et nécessaire pour devenir médecin hospitalier. La soumission de cette thèse a un jury, et la satisfaction à l'ensemble des exigences du troisième cycle permet à l'étudiant de porter le titre de docteur en médecine.

Ainsi, le système français d'enseignement médical supérieur est un système de qualité unique pour la formation du personnel médical qualifié.